

**MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY  
SIÈGE SOCIAL**

3110, boulevard Martel  
Saint-Honoré, G0V 1L0  
Tél. : 418 673-1705  
Télé. : 418 673-7205  
Sans frais : 1 888 673-1705

**MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY  
POINT DE SERVICE**

449, rue Principale,  
Saint-Félix-d'Otis, G0V 1M0  
Tél. : 418 544-0113  
Télé. : 418 544-1081

## AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par le projet de règlement numéro 16-355 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC du Fjord-du-Saguenay

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance ordinaire tenue le 12 octobre 2016, le conseil de la MRC du Fjord-du-Saguenay a adopté le projet de règlement numéro 16-355 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC du Fjord-du-Saguenay afin de rendre applicable la décision favorable de la CPTAQ rendue en date du 8 décembre 2015 (dossier numéro 378480) concernant la demande à portée collective pour l'implantation de résidences en zone agricole.
2. Le projet de règlement numéro 16-355 vise à mettre en vigueur la décision favorable de la CPTAQ concernant la demande à portée collective pour l'implantation de résidences en zone agricole tout en assurant la conformité aux orientations gouvernementales. Il en résultera des modifications aux orientations, objectifs et moyens de mise en œuvre concernant la zone agricole et aux limites des grandes affectations du territoire ainsi que la conformité des affectations ou usages dominants ou compatibles. L'ajout de secteurs agricoles viables et dévitalisés dans lesquels l'implantation résidentielle sur des unités foncières vacantes de 5, 10 et 20 hectares est plus est possible. L'identification d'îlots déstructurés dans lesquels l'implantation résidentielle est possible. Finalement, plusieurs dispositions normatives sont ajoutées dans le document complémentaire et devront par conséquent être intégrées dans les instruments d'urbanisme des municipalités.
3. Une assemblée publique de consultation aura lieu le mardi 25 septembre 2018, à 18 h 30, au siège social de la MRC du Fjord-du-Saguenay situé au 3110, boulevard Martel à Saint-Honoré. L'objet de cette assemblée sera de présenter aux personnes intéressées le projet de règlement numéro 16-355. Au cours de cette assemblée, la commission, présidée par le préfet de la MRC du Fjord-du-Saguenay, expliquera les modifications proposées et, le cas échéant, les effets sur le plan et les règlements d'urbanisme des municipalités. Elle entendra également les personnes et organismes qui désireront s'exprimer.
4. Le projet de règlement numéro 16-355 et l'illustration du territoire visé peuvent être consultés au siège social de la MRC du Fjord-du-Saguenay à Saint-Honoré ou au point de service à Saint-Félix-d'Otis, et ce, pendant les heures de bureau

DONNÉ à Saint-Honoré, ce 7 septembre 2018.

Christine Dufour  
Directrice générale et secrétaire-trésorière